

ASSOUPLISSEMENTS DES MESURES DU CONFINEMENT (COVID-19)

À PARTIR DU 8 FÉVRIER 2021

SECTEUR	MESURES EN VIGUEUR JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2021	ASSOUPLISSEMENTS À PARTIR DU 8 FÉVRIER 2021	
		PALIER 4 ¹	PALIER 3 ²
Couvre-feu	20 h à 5 h	20 h à 5 h	21 h 30 à 5 h
Rassemblements dans les domiciles privés	Interdits , à l'exception d'un visiteur permis pour recevoir un service, un soutien ou pour visiter une personne qui habite seule	Maintien des mesures actuellement en vigueur	Maintien des mesures actuellement en vigueur
Activités organisées dans un lieu public	Interdites sauf pour les funérailles civiles qui sont limitées à 25 personnes maximum et à une seule séance	Maintien des mesures actuellement en vigueur	Maintien des mesures actuellement en vigueur
Lieux de culte	Ouverts Maximum de 10 personnes , à l'exception des funérailles qui sont limitées à 25 personnes maximum et à une seule séance	Maintien des mesures actuellement en vigueur	Ouverts , mais toutes les activités religieuses sont limitées à 25 personnes maximum et à une seule séance
Restaurants	Fermés , à l'exception de la livraison et du service à l'auto ou à la porte qui sont permis	Fermés , à l'exception de la livraison et du service à l'auto ou à la porte qui sont permis	Ouverts , avec un maximum de 2 adultes par table qui peuvent être accompagnés de leurs enfants d'âge mineur Un registre de la clientèle doit être tenu; seuls les clients avec preuve de résidence dans la région de l'établissement y ont accès. À l'exception de la restauration rapide, la réservation est obligatoire.



1. Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière, Montérégie, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Mauricie-Centre-du-Québec, Estrie et Outaouais.

2. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Abitibi-Témiscamingue et Saguenay-Lac-Saint-Jean.

SECTEUR	MESURES EN VIGUEUR JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2021	ASSOUPLISSEMENTS À PARTIR DU 8 FÉVRIER 2021 PALIER 4¹	ASSOUPLISSEMENTS À PARTIR DU 8 FÉVRIER 2021 PALIER 3²
		Alerte maximale !	Alerte !
Bars	Fermés	Fermés	Fermés
Musées (incluent les institutions muséales, les biodômes, les planétariums, les insectariums, les jardins botaniques, les aquariums, les jardins zoologiques et les parcours déambulatoires)	Fermés	Ouverts , dans le respect des mesures en vigueur	Ouverts , dans le respect des mesures en vigueur
Cinémas	Fermés	Fermés	Ouverts à compter du 26 février , dans le respect des mesures en vigueur Port du masque de procédure obligatoire
Auditoires et audiences (salles de spectacle)	Fermés	Fermés	Les lieux avec des places fixes assignées peuvent rouvrir à compter du 26 février , dans le respect des mesures en vigueur. Port du masque de procédure obligatoire
Bibliothèques	Ouvertes pour les prêts au comptoir et pour l'accès aux étudiants	Accès à tous	Accès à tous
Sports et loisirs	À l'extérieur , seul ou en famille résidant à la même adresse seulement	À l'extérieur , activités permises, mais limitées à un groupe de 4 personnes , incluant les cours. Les personnes qui résident à une même adresse peuvent être plus de 4, mais ne peuvent s'ajouter à celles d'une autre adresse. À l'intérieur , activités interdites	À l'extérieur , activités permises, mais limitées à un groupe de 8 personnes , incluant les cours À l'intérieur , activités individuelles, en duo ou en famille (résidant à une même adresse) permises, dont les cours
Télétravail	Télétravail obligatoire pour tous	Télétravail obligatoire pour tous	Télétravail obligatoire pour tous

SECTEUR	MESURES EN VIGUEUR JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2021	ASSOUPLISSEMENTS À PARTIR DU 8 FÉVRIER 2021 PALIER 4¹	ASSOUPLISSEMENTS À PARTIR DU 8 FÉVRIER 2021 PALIER 3²
Commerces de détail non essentiel et soins personnels	Fermés , à l'exception de la livraison et du service à l'auto qui sont permis	<p>Réouverture de tous les commerces non prioritaires, y compris les entreprises de soins personnels, avec restrictions de capacité</p> <p>Réouverture des centres commerciaux; supervision adéquate des aires communes pour éviter tout rassemblement et flânage</p>	<p>Réouverture de tous les commerces non prioritaires, y compris les entreprises de soins personnels, avec restrictions de capacité</p> <p>Réouverture des centres commerciaux; supervision adéquate des aires communes pour éviter tout rassemblement et flânage</p>
Écoles primaires et secondaires	Fréquentation sur place, en alternance pour les élèves de secondaire 3 à 5 avec le port du masque de procédure obligatoire pour tous	Maintien des mesures actuellement en vigueur	Maintien des mesures actuellement en vigueur
Enseignement supérieur	À distance seulement	<p>Retour partiel en présentiel. Port du masque de procédure en tout temps.</p> <p>* Plus de détails à venir</p>	<p>Activités en présentiel rehaussées. Port du masque de procédure en tout temps.</p> <p>* Plus de détails à venir</p>
Résidences privées pour aînés (RPA)	<p>Fermeture des salles à manger, sauf sur autorisation du CISSS ou du CIUSSS, avec des mesures sanitaires strictes.</p> <p>Les exceptions permises visent uniquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les RPA où l'exploitant partage son lieu de résidence avec les résidents; • les résidents nécessitant de la surveillance ou une aide à l'alimentation. 	Maintien des mesures actuellement en vigueur	<p>Ouverture des salles à manger avec le respect de mesures sanitaires strictes</p> <p>* Plus de détails à venir</p>

